

Pour le service Administratif

Dans une pochette plastique perforée A4

- ↵ Fiche de renseignements datée et signée avec photo collée
- ↵ Attestation d'assurances (responsabilité civile, risques individuels pour 2018/2019)
- ↵ Photocopie recto verso de la carte d'identité de l'élève valide jusqu'au 15/07/2019 *
- ↵ RIB du destinataire de la facture (parent ou étudiant)*
- ↵ Copie du relevé de notes du bac ou copie du diplôme*
- ↵ Copie du relevé de notes du BTSA ou DUT pour les Prépas
- ↵ EXEAT à demander à l'établissement d'origine (primo entrants uniquement)
- ↵ Notification d'attribution conditionnelle de bourse établie par le CROUS le **cas échéant**
- ↵ *FACULTATIF selon le mode règlement choisi* : mandat de prélèvement SEPA + RIB agrafé
- ↵ Certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté **ATTENTION** ce document est indispensable à l'inscription à l'examen *

Pour le service Vie Scolaire

- ↵ Fiche d'engagement
- ↵ *FACULTATIF* Fiche Covoiturage

Pour le service infirmerie

Dans une pochette plastique perforée A4

- ↵ Fiche infirmerie, **avec** copie du PAI ou PAP ou aménagement le **cas échéant**
- ↵ Photocopie du carnet de santé ou de vaccination *
- ↵ Photocopie carte Vitale de l'étudiant et carte de Mutuelle (ou à défaut du responsable légal)
- ↵ Photocopie de la carte d'identité de l'élève*

*** Pour les étudiants déjà scolarisés au Valentin en 2017-2018, Si aucune modification n'est intervenue, si les documents sont toujours valides, NE PAS FOURNIR les documents indiqués**

Pour les associations (facultatif)

Dans une pochette plastique perforée A4

- ↵ Association Sportive, Autorisation Parentale pour les mineurs + Certificat médical pour les inscrits à l'année et occasionnels (par précaution pour les activités dites à risques : rugby, sports montagne....)
- ↵ 1 chèque de 26 € d'adhésion à l'ALESA, (Association des lycéens, des étudiants, des stagiaires et des apprentis : Association Socio Culturelle), et à l'A.S (Association Sportive). Cette cotisation permet aux apprenants de bénéficier des infrastructures de loisirs (type foyer, cafétéria), des sorties extrascolaires et des manifestations sportives. Le chèque est à établir à l'ordre de l'ALESA.
- ↵ Le coupon du règlement du foyer